



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 9 - subvention-4L-trophy-2024

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnas)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Un jeune Boétien, Lucas ROYERE, a sollicité madame le maire de Boé pour obtenir un soutien de la commune dans le cadre de sa participation au 4LK TROPHY de février 2024.

Cet événement créé en 1997 par Jean-Jacques REY est devenu le plus grand raid humanitaire d'Europe. Il est ouvert aux jeunes âgés de 18 à 28 ans et a pour but de rejoindre Marrakech pour remettre des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

Le parcours compte 6 000 kilomètres pour relier la France et le Maroc en passant par l'Espagne.

Afin de soutenir ce jeune Boétien et l'association qu'il représentera, « les enfants du désert », il vous est proposé, chers collègues de bien vouloir lui accorder une aide de 250 €.

II - Considérants et références juridiques

Considérant la demande de monsieur ROYERE Lucas,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

VERSER : à monsieur ROYERE Lucas la somme de 250 € au titre de sa participation au 4L TROPHY 2024,

DIRE : que le logo de la Ville de Boé apparaîtra en bonne position sur le véhicule du raid,

DIRE : que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

FIN N° 2023 70 009

Rapporteur : **Madame Nicole PERTHUIS**

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguët